



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITÉ SYNDICAL DU SMEAT
du 25 mars 2021
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

3.4

BUDGET PRIMITIF 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mars à neuf heures s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical, convoqué en date du dix-huit mars 2021, en format mixte (présentiel et distanciel) ainsi que le permet la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et abaissant le quorum au tiers des membres de l'assemblée.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
ALENÇON Alain ANDRE Christian ANDRE Gérard BEUILLÉ Michel BEZERRA Gil CARLES Joseph CASTERA Didier DOITTAU Véronique DUHAMEL Thierry FERNANDEZ Marc FERRER Isabelle FOUCHIER Dominique FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre	JOP Serge MEDINA Robert NOUVEL Honoré PERE Marc PLANTADE Philippe RODRIGUES Patrice ROUGÉ Michel RUSSO Ida TOPPAN Alain URSULE Béatrice VAILLANT Romain ZANATTA Thierry
LE MURETAIN AGGLO	
BERGIA Jean-Marc COLL Jean-Louis DELSOL Alain DESCHAMPS Gilbert	MANDEMENT André SÉVERAC Philippe TOUZET Sophie
SICOVAL	
SANGAY Dominique OBERTI Jacques LAGARDE Dominique	LATTARD Pierre BAUDEAU Fabrice
SAVE AU TOUCH	
GUYOT Philippe	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	
SOURZAC Jean-Gervais	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ARSAC Olivier, représenté par Mme FERRER

BARRAQUÉ-ONNO Véronique, représentée par M. FOUCHOU-LAPEYRADE

CARDEILHAC-PUGENS Etienne représenté par M. GUYOT

KARMANN Thomas , représenté par M. PERE

MARTY Souhayla , représentée par Mme FERRER

SUAUD Thierry représenté par M. COLL

TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. FOUCHIER

Délégués titulaires excusés

CARLIER David-Olivier

CHOLLET François

COGNARD Gaëtan

DELPECH Patrick

ESPIC Bruno

ESQUERRE Diane

FOURCASSIER Thierry

GASC Jean-Pierre

GRIMAUD Robert

LAIGNEAU Annette

MOGICATO Bruno

MOUDENC Jean-Luc

PORTARRIEU Jean-François

SEBI Jacques

SEGERIC Jacques

SERP Bertrand

SIMON Michel

SUSIGAN Alain

SUTRA Jean-François

TERRAIL-NOVES Vincent

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François

CARRAL Alain

COUTTENIER Sylviane

ESPIC Xavier

LALANNE Marjorie

LAY Sophie

MILHAU Claude

NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François

TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués	En exercice : 66	Présents : 25	Votants : 33
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 33

Le projet de Budget primitif 2021 vise à permettre la mise en œuvre du programme de travail prévisionnel de l'année 2021, lequel porte, principalement, sur la poursuite des travaux de la 2^{ème} révision du SCoT en vue d'élaborer le Projet d'aménagement stratégique (PAS). Ce budget s'inscrit dans le cadre des grandes hypothèses présentées lors du Débat d'orientation budgétaire 2021 (intervenu en Comité syndical du 21 janvier 2021) et prévoit, comme celui-ci, un montant total de la cotisation des EPCI membres à hauteur 600 000 €¹, réparti, en application des statuts, au prorata de leur population et de leur potentiel fiscal, selon le tableau joint en annexe.

Il est à noter, cependant, par rapport aux éléments présentés lors du DOB 2021, que la mise en place, en 2021, d'un dispositif d'animation de l'Interscot du Grand bassin toulousain, intégré au programme partenarial de l'AUAT, conduit à fixer le montant total de la contribution du SMEAT à ce programme partenarial à hauteur de 332 200 €; Cette mission complémentaire étant, toutefois, budgétairement compensée, en 2021, par la mobilisation d'une partie de la provision pour études ultérieures.

Comme chaque année, l'essentiel de l'activité du SMEAT se traduit, budgétairement, à la section de fonctionnement; la section d'investissement n'enregistrant, habituellement, que des provisions et quelques dépenses pour renouvellement de moyens bureautiques. Cette dernière sera, toutefois, un peu plus sollicitée en 2021 :

- au titre de la mission d'étude et d'animation confiée à la Chambre d'agriculture 31 pour la concertation avec le monde agricole (convention du 13 février 2020) ;
- et pour permettre la mise en place d'un véritable dispositif de télétravail pour les agents du SMEAT.

Ce budget primitif intégrant, également les résultats de l'exercice 2020, il s'équilibre, dès lors :

- en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à la somme de 755 000,00 €
- et, en dépenses et recettes de la section d'investissement, à la somme de 57 550 € ;

ses principaux postes se présentant de la manière suivante :

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Chapitre 011 : Charges de gestion générale	493 750,00 €
○ Loyer et charges (locaux SMEAT)	27 000,00 €
○ Location de matériel	3 500,00 €
○ Études et recherches (provision)	44 700,00 €
○ Frais d'acte et contentieux (provision)	30 000,00 €
○ Publications et annonces (provision)	30 500,00 €
○ Frais d'affranchissement et télécommunications	6 500,00 €
○ Concours divers, cotisations (AUAT)	332 200,00 €
○ Autres services extérieurs	19 350,00 €
• Chapitre 012 : Charges de personnel	258 000,00 €
• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
○ Frais de missions élus	2 000,00 €

¹ Contre 650 000 € en 2020.

- Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections 1250.00 €
 - o Dotations amortissements et provisions 1250.00 €

La somme de ces chapitres conduit à un montant total de dépenses de fonctionnement de 755 000.00 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Participation des collectivités membres (cf. annexe) 600 000.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté 152 707.14 €
- Autres recettes 2 292.86 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes de fonctionnement de 755 000.00 €.

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Immobilisations incorporelles 43 750.00 €
- Immobilisations corporelles 13 800.00 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de dépenses d'investissement de 57 550.00 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Excedent d'investissement reporté 55 299.94 €
- FCTVA 1 000.00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections 1250.06 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes d'investissement de 57 550.00 €.

Il est donc proposé d'adopter ce Budget primitif 2021, ainsi que le tableau de répartition des cotisations des EPCI membres conformément aux statuts du SMEAT, joint en annexe.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Madame la Présidente,
délibère et décide**

Article premier :

D'adopter le Budget Primitif 2021 du SMEAT, équilibré, en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de 755 000 € (sept-cent-cinquante-cinq mille euros) et, en recettes et en dépenses de la section d'investissement, à la somme 57 550.00 € (cinquante-sept mille cinq-cent-cinquante euros) conformément au document joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver le tableau des cotisations des collectivités membres, joint en annexe.

Article 3 :

D'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 31 mars 2021.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

La Présidente

Annette LAIGNEAU

ANNEXE

Calcul des cotisations 2021 des EPCI membres

NOM L'EPCI	POPULATION DGF 2020	TAUX A (Pop/tot)	a =50% contrib x taux A	POTENTIEL FISCAL 2020	TAUX B (potentiel/ total)	b = 50% contrib x taux B	CONTRIB. 2021 (a+b)
TOULOUSE METROPOLE	793 002	74,85%	224 536 €	496 071 916	84,24%	252 727 €	477 263 €
LE MURETAIN AGGLO	123 087	11,62%	34 852 €	42 864 525	7,28%	21 838 €	56 689 €
SICOVAL	81 119	7,66%	22 969 €	36 025 264	6,12%	18 353 €	41 322 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX- BELLEVUE	20 606	1,94%	5 835 €	4 704 203	0,80%	2 397 €	8 231 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH	41 705	3,94%	11 809 €	9 197 994	1,56%	4 686 €	16 495 €
TOTAL	1 059 519	100,00%	300 000 €	588 863 902	100,00%	300 000 €	600 000,00 €

Cotisation globale	600 000 €
--------------------	------------------